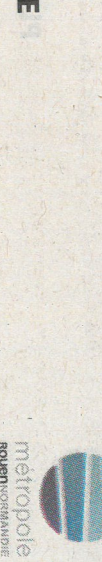


ANNONCES LÉGALES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE



PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE

MODIFICATION n°2 - PP2S 2021

Communes de Oisseil-sur-Seine, Sotteville-lès-Rouen, Le Petit-Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray

Par arrêté en date du 20 avril 2021, le Président de la Métropole Rouen Normande a décidé d'engager l'évolution de son Plan Local d'Urbanisme métropolitain par le biais de cinq procédures de modification menées à l'échelle des cinq pôles de proximité de son territoire.

L'autorité responsable du projet est la Métropole Rouen Normande, représentée par le Président de la Métropole, Monsieur Christophe de Launay. Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante :

Le dossier d'enquête publique sera consultable en version numérique sur le site internet « je participe » https://jeparticipe.metrople-rouen-normandie.fr accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant la durée de l'enquête.

Métropole, dans les lieux et aux horaires indiqués ci-dessous. Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur les registres en format papier et par courrier postal seront versées et consultables sur le site internet « je participe ».

Table with 4 columns: Sites, Lieux d'enquête, et horaires des permanences du Commissaire Enquêteur. Rows include Oisseil-sur-Seine, Sotteville-lès-Rouen, Le Petit-Quevilly, and Saint-Etienne-du-Rouvray.

Le Commissaire Enquêteur ne recevra qu'une personne (ou famille) à la fois, dans le strict respect des gestes barrières. L'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Président de la Métropole dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen.

MODIFICATION n°2 - PPAC 2021

Notre-Dame-de-Bondeville, Sainte-Marguerite-sur-Ducclair, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville et Yainville.

L'enquête publique se déroulera du mardi 1er juin 2021 à 9h00 au jeudi 1er juillet 2021 à 17h00 (dernier délai), soit 31 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est la Métropole Rouen Normande, établissement public de coopération intercommunale compétent dans les domaines concernés par la présente enquête publique. Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante :

registres en format papier ou numérique. Le dossier d'enquête publique sera consultable en version numérique sur le site internet « je participe » https://jeparticipe.metrople-rouen-normandie.fr accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant la durée de l'enquête.

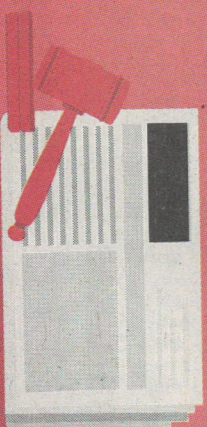
Monseigneur le Commissaire Enquêteur P.L.U. de modification n°2 - PPAC 2021 de la Métropole Rouen Normande - Direction de la Planification Urbaine

Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de la Métropole (www.metrople-rouen-normandie.fr) et sur le site dédié au P.L.U. (http://plu-metrople-rouen-normandie.fr) pendant ce même délai.

Experts des chiffres et du droit

Publiez votre annonce légale legale@paris-normandie.fr

Renseignements au 02 32 08 37 26



PARIS NORMANDIE

ANNONCES LÉGALES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE



Métropole Rouen Normandie

MODIFICATION n°2 - PPR 2021

Communes de : Amfreville-la-Mitvoie, Belbeuf, Bois-Guilillaume, Bonsecours, Boos, Darmétal, Fontaine-sous-Préaux, Gouy, Le Mesnil-Enard, Roncherolles-sur-le-Vivier, Saint-Aubin-Celloville, Saint-Léger-du-Bourg-Denis, Saint-Martin-du-Vivier et Ymare.

Par arrêté en date du 20 avril 2021, le Président de la Métropole Rouen Normandie a décidé d'engager l'évolution de son Plan Local d'Urbanisme métropolitain par le biais de procédures de modification...

Le dossier d'enquête publique sera consultable en version numérique sur le site internet "le registre" https://registre.metro-rouen-normandie.fr... L'arrêté du Président n°2 - PPR 2021 du 20 avril 2021 est accessible sur le site internet "le registre"...

Le dossier d'enquête publique sera consultable en version numérique sur le site internet "le registre" https://registre.metro-rouen-normandie.fr... L'arrêté du Président n°2 - PPR 2021 du 20 avril 2021 est accessible sur le site internet "le registre"...

COMMUNE DE ROUEN

Enquête publique se déroulera du mardi 1er juin 2021 à 16h45 (dernier délai), soit 31 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est la Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale... L'arrêté du Président n°2 - PPR 2021 du 20 avril 2021 est accessible sur le site internet "le registre"...

COMMUNE DE ROUEN

Enquête publique se déroulera du mardi 1er juin 2021 à 16h45 (dernier délai), soit 31 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est la Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale... L'arrêté du Président n°2 - PPR 2021 du 20 avril 2021 est accessible sur le site internet "le registre"...

Table with 4 columns: Sites, Lieu d'enquête, Jours et horaires des permanences du Commissaire Enquêteur, and other details.

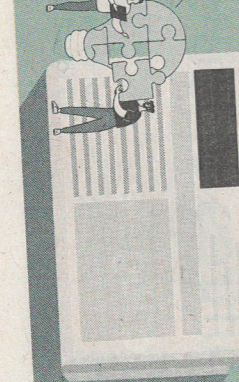
COMMUNE DE ROUEN

Enquête publique se déroulera du mardi 1er juin 2021 à 16h45 (dernier délai), soit 31 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est la Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale... L'arrêté du Président n°2 - PPR 2021 du 20 avril 2021 est accessible sur le site internet "le registre"...

Publiez vos annonces légales dans nos supports habilités

legale@paris-normandie.fr



RENSEIGNEMENTS au 02 32 08 37 26

PARIS-NORMANDIE

ANNONCES LÉGALES



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA METROPOLIS ROUEN NORMANDIE

MODIFICATION n°2 - PPVDS 2021

Communes de : La Bouille, Moulineaux, Caudébec-les-Elbeuf, Cléon, Grand Couronne, Saint-Pierre-les-Elbeuf

Par arrêté en date du 20 avril 2021, le Président de la Métropole Rouen Normandie a décidé d'engager l'évolution de son Plan Local d'Urbanisme métropolitain
par le biais de cinq procédures de modification menées à l'échelle des cinq pôles de proximité de son territoire :

- Modification n°2 - PPRP 2021, pour le Pôle de Proximité Plateaux-Robec (PPRP),
- Modification n°2 - PPAQ 2021, pour le Pôle de Proximité Austréberthe-Gailly (PPAQ),
- Modification n°2 - PPS 2021, pour le Pôle de Proximité Seine-Sud (PPS),
- Modification n°2 - PPDVDS 2021, pour le Pôle de Proximité Val de Seine (PPDVDS),
- Modification n°2 (PPR) pour le Pôle de Proximité de la Bouille.

Le projet de modification n°2-PPVDS 2021 est soumis à enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme. En effet, ces ajustements ont pour objet de :

- compléter le rapport de présentation, tome 4 Justification des choix, concernant la justification d'un périmètre de gel : commune de La Bouille,
- modifier une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) : commune de Moulineaux,
- identifier un bâtiment en zone agricole pour un changement de destination : commune de Caudébec-les-Elbeuf,
- supprimer des emplacements réservés : communes de Cléon et de La Bouille,
- modifier une limite de zonage : commune de Saint-Pierre-les-Elbeuf,
- créer un parc : commune de Saint-Pierre-les-Elbeuf,
- créer un linéaire commercial : commune de Grand Couronne.

Cette modification concerne 6 communes du Pôle de Proximité Val de Seine : **La Bouille, Moulineaux, Caudébec-les-Elbeuf, Cléon, Grand Couronne et Saint-Pierre-les-Elbeuf.**

L'enquête publique se déroulera du mardi 1er juin 2021 à 8h45 au jeudi 1er juillet 2021, 17h00 (dernier délai), soit 31 jours consécutifs.

L'autorité responsable du projet est la Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale compétent dans les domaines concernés par la présente enquête publique. Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante :

Métropole Rouen Normandie
108 - 108 allée François Mitterrand
CS 50589 - 76006 ROUEN CEDEX

Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut être envoyée par courriel au service d'urbanisme (ppvds@proximite.val-de-seine.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : enquêtepubliquem2-ppvds@metropole-rouen-normandie.fr

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend notamment :

- une note générale sur l'organisation de l'enquête publique,
- 1/ les pièces administratives comprenant : l'arrêté du Président n°DUH 21.168 en date du 20 avril 2021 prescrivant les cinq procédures de modification du PLU, l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique relative à la modification n°2 - PPVDS 2021 du PLU, la copie des annonces légales.

- 2/ les avis réglementaires comprenant l'avis de l'autorité environnementale et les avis des personnes physiques et les associations,
- les avis des personnes physiques du projet de modification n°2 - PPVDS 2021.

Afin de conduire l'enquête publique portant sur la modification n°2 - PPVDS 2021 du PLU, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen a, par décision n°E21000024/76 en date du 20 avril 2021, désigné un Commissaire Enquêteur : Madame CAHARD Ghislaine, professeur des écoles retraitée.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et sous forme de supports papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête et les avis des observateurs et propositions numériques des registres en format public accessible en version dématérialisée sur le site internet « je participe » : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr>

accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pendant la durée de l'enquête.
Une borne ou un poste informatique sera tenu à disposition du public en accès libre au siège de l'enquête mentionné ci-dessus, aux jours et heures habituels de ce lieu.

Un dossier complet en version papier sera disponible au siège de l'enquête publique (sans registre papier) dans les 3 communes de la zone d'enquête (avec un registre papier), listées ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces dernières (sauf jours de fermeture exceptionnelle) (sauf jours de fermeture exceptionnelle) et Moulineaux (main).
Un dossier communal partiel en version papier sera accessible dans les 3 communes considérées uniquement comme des sites d'information du public et listées ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces dernières (sauf jours de fermeture exceptionnelle) (sauf jours de fermeture exceptionnelle) et Saint-Pierre-les-Elbeuf (Grand Couronne(main) et Moulineaux (main)).

Ce dossier communal partiel comprendra la note générale « Je participe » de l'enquête publique ainsi que des copies de l'arrêté de présentation de la modification et motifs des changements apportés et les pièces modifiées concernant la commune. Pendant toute la durée de l'enquête publique, soit du mardi 1er juin 2021 à 8h45 au jeudi 1er juillet 2021 à 17h00 (dernier délai - clôture de l'enquête), le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet « je participe » : <https://jeparticipe.metropole-rouen-normandie.fr> et ce 7/7 et 24h/24
- par courrier électronique à l'adresse de ppvds@metropole-rouen-normandie.fr
- sur les registres papier de l'enquête, listés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels de ces lieux.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, au siège de l'enquête publique :
Monsieur le Commissaire Enquêteur n°2 - PPVDS 2021 du projet de modification n°2 - PPVDS 2021 du

PLU Métropole Rouen Normandie - Direction de la Planification Urbaine 108 - 108 allée François Mitterrand - CS 50589 - 76006 ROUEN CEDEX
Enquêteur organisées sur le territoire de la Métropole dans les lieux et aux horaires indiqués ci-dessus.

Les observations et propositions du public formulées par courrier électronique, sur les registres en format papier et par courrier postal seront versées une fois par semaine et seront consultables sur le site internet « je participe ».

Les observations et propositions du public transmises par voie postale, ainsi que les observations et propositions écrites reçues par le Commissaire Enquêteur lors de ses permanences, sont consultables au siège de l'enquête publique en compte, les observations et propositions écrites reçues pendant la période de l'enquête publique, soit du mardi 1er juin 2021 à 8h45 au jeudi 1er juillet 2021 à 17 heures dernier délai - jour et heure de clôture de l'enquête publique (cachet de la poste faisant foi pour les courriers).

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors de permanences qu'il tiendra sur les lieux d'enquête publique. Les permanences du Commissaire Enquêteur sont précisées ci-dessus :

Sites	Lieux d'enquête	Jours et horaires des permanences du Commissaire Enquêteur
CAUDEBEC-LES-ELBEUF	Mairie - 13, Place Jean Jaurès - 76390 Cantelieu	Mardi 1er juin de 8h45 à 11h45
MOULINEAUX	Mairie - place Catherine Douchemin-76530 Moulineaux	Mardi 15 juin de 14h à 17h
CLEON	Mairie - rue de l'Eglise-76410 Cléon	Jeudi 1er juillet de 14h à 17h

Dans le contexte particulier lié à la COVID-19 et afin de limiter les contacts physiques, le Commissaire Enquêteur ne recevra qu'une personne (ou famille) à la fois, dans le strict respect des gestes barrières.
Le Commissaire Enquêteur transmettra l'ensemble du dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées au Président de la Métropole dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique. Il adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rouen.
Le Président de la Métropole adressera une copie de son rapport et des conclusions motivées au Commissaire Enquêteur aux Maires des communes concernées ainsi qu'à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime pour y être tenu sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables au siège de la Métropole, 108 allée François Mitterrand à Rouen.
Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de la Métropole (www.metropole-rouen-normandie.fr) et sur le site dédié au PLU (<http://plu-metropole-rouen-normandie.fr>) pendant ce même délai.
A l'issue de l'enquête PPVDS 2021 du PLU, l'ensemble des avis et propositions des observateurs et propositions numériques du dossier des observations et propositions sera soumis à l'approbation du Conseil métropolitain.
La délibération qui approuvera la modification du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain sera affichée pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et dans les mairies des communes membres concernées par la modification. La mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.
Le PLU Métropolitain modifié sera rendu exécutoire dès la réalisation de ces deux formalités de publicité.

VOS FUTURS CLIENTS ET FOURNISSEURS sont aussi nos lecteurs

Nouvelle réglementation
Pour le même prix qu'ailleurs,
offrez-vous la presse locale
pour votre annonce légale
de constitution de société *

Contact :
legale@paris-normandie.fr
02 35 14 29 35



* Depuis le 1^{er} janvier 2021, les avis de constitution de société sont soumis à un tarif national forfaitaire selon le type de société (SA, SAS, SASU, SNC, SARL, EURL, Soc. Civ. SCI). Cf arrêté MJCE2021093A du 7 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.